

Avis aux étudiants du Département de chimie

Les étudiants en L2 chimie, L3 chimie fondamentale, L3 chimie pharmaceutique et Master 1 (Chimie physique, chimie de l'environnement et chimie pharmaceutique) sont informés que les Pvs des délibérations techniques des semestres impairs sont affichés sur le site de l'UMMTO/Faculté des Sciences / Département de Chimie.

Les réclamations concernant les notes se feront en ligne via le lien :

<https://forms.gle/4xSGhEZKap4s2mJE7>

Le dernier délai pour les réclamations est fixé **au mardi le 28 juin 2022.**

Le Département de Chimie